



## Formation animateur breveté

### **Quand ?**

- Deux semaines de résidentiel pour les bases 1 et 2 :
  - Du 04 au 08 mars
  - Du 06 au 10 mai
- Une semaine de perfectionnement qui aura lieu au mois de novembre (Dates à convenir ensemble)

### **Où ?**

Au gîte les Spiroux à Antheit

### **Pour qui ?**

Pour tous les jeunes à partir de 15 ans, désireux d'apprendre, de se former, d'évoluer et d'obtenir leur brevet d'animateur.

### **Avec qui ?**

La formation sera donnée par le CJLG et encadré par Mélodie de la maison des jeunes Hécowala

### **Quoi ?**

Une formation d'animateur de plaines de vacances dont le brevet est homologué par la FWB et qui permet de travailler avec les enfants en camps et plaines de vacances mais également à l'étranger, dans des clubs de vacances, avec des enfants atteints d'un handicap...

### **Combien ?**

375€ avec une intervention de base de 150€ de la Mj.

Une action d'auto-financement collective est obligatoire pour participer à cette formation.

### **Conditions de participation ?**

- S'inscrire à la Maison des jeunes Hécowala et payer sa cotisation (10€)
- S'engager pour l'entièreté du résidentiel (base 1 et 2 et le perfectionnement) ainsi que pour le stage)
- Avoir 15 ans minimum et 16 ans dans l'année en cours (civile)
- Participer à une action d'autofinancement collective
- Ecrire une lettre de motivation